

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 septembre 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Madame Mylène Rioux, *greffière adjointe des Services juridiques et greffe*

2023-316

**Remise Prix du concours « Mérite architectural »
Édition 2023**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECONNAÎTRE les efforts que les propriétaires des immeubles suivants ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 80, rue Quévillon, pour les travaux de rénovation et l'impact qu'ils auront dans le milieu de vie (catégorie bâtiment commercial, industriel);
- 3020, route Marie-Victorin, pour les travaux de construction et le souci du traitement architectural des façades (catégorie bâtiment commercial, industriel);
- 2429, rue du Buron, pour les travaux d'agrandissement qui se fondent complètement autant au niveau de l'architecture du bâtiment et que ces travaux ne dénaturent pas le cadre bâti avoisinant (catégorie bâtiment résidentiel);
- 342, rue D'Iberville, pour les interventions, bien qu'elles soient au niveau de l'étage, qui redonnent un air de jeunesse au bâtiment tout en s'intégrant au milieu environnant (catégorie bâtiment résidentiel).

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision sur l'immeuble visé par l'octroi de contrat pour la démolition, déconstruction et décontamination du 2049, route Marie-Victorin;
- Demande de précision sur les secteurs touchés par les travaux d'urgence pour contrer l'érosion des berges;

- Demande d'information concernant le membre du conseil délégué à la Mission innovation municipale IVÉO;
- Demande d'information concernant la Mission diplomatique de la COP 28 2023.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-317

Approbation procès-verbal Séance générale 14 août 2023

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 14 août 2023, tel que rédigé et présenté par la greffière adjointe des Services juridiques et greffe.

ADOPTÉE.

2023-318

Approbation des comptes – Août 2023

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois d'août 2023 :

Fonds d'administration : **2 728 162,98 \$**

Chèques numéros 52603 à 52617, 52676 à 52786, 52856 à 52871 et 52938 à 52952 un montant total de 233 147,73 \$

Paiements par dépôts directs numéros 52618 à 52669, 52674, 52675, 52787 à 52847, 52872 à 52931, 52936 et 52953 à 52989 pour un montant total de 1 191 201,20 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 1 303 814,05 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **1 476 596,06 \$**

Chèques numéros 52848, 52932, 52933 et 52990 pour un montant total de 12 923,20 \$

Paiements par dépôts directs numéros 52670 à 52673, 52849 à 52855, 52934 à 52935, 52937 et 52991 pour un montant total de 2 383 472,86 \$

Dépôt direct annulé numéro 52852 pour un montant total de 919 800,00 \$

TOTAL **4 204 759,04 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3850

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2023-30 Règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2023-319 Adoption – Règlement 631-49 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe F

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-49 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe F.

ADOPTÉE.

2023-320 Adoption – Règlement 861-7 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 861-7 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2023-321 Adoption – Règlement 955-2 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de modifier la contribution et les catégories d'unité de logement assujetties

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 955-2 modifiant le règlement 955 décrétant
l'imposition d'une redevance au développement afin de modifier la contribution
et les catégories d'unité de logement assujetties.

ADOPTÉE.

2023-322 Adoption finale – Règlement 709-10 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie
du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 709-10 modifiant le règlement de construction
numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions
rattachées au code de construction en vigueur.

ADOPTÉE.

**2023-323 Adoption d'un second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2023-036
Permettre l'exercice de l'usage d'une industrie de récupération de
matière plastique (I2-02-04) comme usage de remplacement
Ne pas assujettir le remplacement de l'usage au règlement sur les usages
conditionnels # 710
3697, chemin de la Baronnie
Polystyvert**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de
modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant afin de
permettre la construction d'un bâtiment principal pour une compagnie œuvrant
dans le domaine de la récupération de matières plastiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-068 du 7 juin 2023, le
comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite
demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2023-259 adopté lors de la
séance générale du 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le
21 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de
modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2023-036 afin de :

- permettre la construction d'un bâtiment principal pour une industrie opérant un service de récupération de matières plastiques;
- permettre l'ajout de l'usage « I2-02-04 relatif à un service de récupération de matières plastiques » à la liste des usages de remplacement prévus à l'article 438 du règlement de zonage # 707;
- Ne pas assujettir la présente demande à la procédure prévue au règlement sur les usages conditionnels # 710.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans de Gaetan Dallaire, dossier GD-2316, en date du 23 mai 2023.

Le bâtiment principal est situé au 3697, chemin de la Baronnie, sur le lot 6 224 521 au cadastre officiel du Québec, dans la zone A-305.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-324 **Contrat de services pour la gestion complète de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et pour la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs incluant la location du complexe aquatique – SODEM
Renouvellement de 24 mois**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-058 adoptée lors de la séance générale du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat de services pour la gestion complète de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et pour la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs incluant la location du complexe aquatique arrive à échéance le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite se prévaloir de son option de renouvellement pour une période de 24 mois additionnels, tel que prévu dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une lettre à cet effet a été transmise à SODEM, le 29 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confirmer le renouvellement du contrat de services pour la gestion complète de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et pour la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs incluant la location du complexe aquatique octroyé à l'entreprise Sodem Inc., pour une période additionnelle de 24 mois, débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2026, le tout, aux mêmes termes et conditions que celles établies dans l'appel d'offres numéro 1322-11-27, pour un montant total de 1 622 584,69 \$, taxes incluses, lequel sera majoré selon le pourcentage de variation de l'IPC établie au mois de septembre de chaque année.

Certificat du trésorier 3856

ADOPTÉE.

2023-325 Octroi de contrat – Programme d'aide aux employés

CONSIDÉRANT la résolution 2021-083 attribuant un contrat à Brio Ressources Humaines inc. pour la gestion du Programme d'aide aux employés, pour la période de mars 2021 à février 2024;

CONSIDÉRANT la négociation effectuée avec Brio Ressources Humaines inc. et la recherche de prix effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour comparer les prix du marché;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 1^{er} août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Brio Ressources Humaines inc., un contrat pour la gestion du Programme d'aide aux employés, d'un montant de 59 637,53 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du mois de juillet 2023 au mois de février 2026, comprenant un montant de 11 209,97 \$ taxes incluses, pour les mois de juillet à décembre 2023, le tout, conformément à leur offre du 19 avril 2023 et de la confirmation de prix reçue le 31 août 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3844

ADOPTÉE.

2023-326 Octroi de contrat – Démolition, déconstruction et décontamination – 2049, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de huit (8) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, division bureau de projets en date du 24 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Choc Démolition inc., un contrat pour la démolition, la déconstruction et la décontamination de l'immeuble situé au 2049, route Marie-Victorin, d'un montant de 56 849,39 \$, taxes incluses.

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt 921.

Certificat de la trésorière numéro 3847

ADOPTÉE.

2023-327 Octroi de contrat – Divers travaux au Complexe aquatique

CONSIDÉRANT que certains travaux d'entretien sont nécessaires au Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 16 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Cimota Inc., un contrat pour divers travaux d'entretien au Complexe aquatique, pour un montant de 24 581,38 \$, taxes incluses.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3845 B

ADOPTÉE.

2023-328 Octroi de contrat – Travaux de scellement de fissures

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation effectué pour le projet SGN-2023-0302 concernant des travaux de scellement de fissures et qu'aucune soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par la suite par le Service du génie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 29 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Perma Route Inc., un contrat pour des travaux de scellement de fissures sur le territoire, d'un montant maximum de 108 812,34 \$ taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 29 août 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3848

ADOPTÉE.

2023-329 Octroi de contrat – Services professionnels d'inspection, d'auscultation, de caractérisation et d'évaluation de la capacité portante du ponceau sur le chemin de la Butte-aux-Renards

CONSIDÉRANT la détérioration de la structure du chemin de la Butte-aux-Renards;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 29 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à FNX-INNOV inc., un contrat pour les services professionnels d'inspection, d'auscultation, de caractérisation et d'évaluation de la capacité portante du ponceau sur le chemin de la Butte-aux-Renards, pour un montant de 99 042,32 \$, taxes incluses.

D'AFFECTER cette dépense au fonds des carrières et sablières.

Certificat de la trésorière numéro 3849

ADOPTÉE.

2023-330 Octroi de contrat – Travaux d'architecture, de mécanique et d'électricité à l'usine d'épuration

CONSIDÉRANT le règlement 940 qui autorise les travaux de remplacement des accessoires mécaniques et électriques du bâtiment de l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'intérieur du bâtiment de l'usine d'épuration afin de le rendre conforme aux nouvelles normes et de faciliter l'aménagement des futurs équipements;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 30 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à la firme Monty et Associé Architectes s.a., le contrat pour des travaux d'architecture, de mécanique et d'électricité à l'usine d'épuration, pour un montant de 114 400,13 \$, taxes incluses le tout, conformément à son offre du 20 juillet 2023.

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt 940.

Certificat de la trésorière numéro 3852

ADOPTÉE.

2023-331 Octroi de contrat – Travaux d'ajout de membranes aux étangs aérés

CONSIDÉRANT que le nouveau système d'aération permet d'ajouter des membranes aux balançoires existantes dans les quatre (4) étangs aérés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 31 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Brault Maxtech inc., un contrat pour l'installation de membranes aux étangs aérés, pour un montant de 40 609,06 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 7 août 2023.

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt 929.

Certificat de la trésorière numéro 3853

ADOPTÉE.

2023-332 Octroi de contrat – Aménagement d’un coussin gonflable au parc du Portageur

CONSIDÉRANT l’aménagement d’un coussin gonflable au parc du Portageur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 6 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER à Excavation E.S.M. inc., le contrat pour l’installation du coussin gonflable au parc du Portageur ainsi que la préparation du terrain récepteur, pour un montant de 77 254,75 \$, taxes incluses le tout, conformément à son offre du 6 septembre 2023.

D’OCTROYER à Électricité Michel Langlois inc., le contrat pour les travaux électriques ainsi que le branchement du ventilateur du coussin gonflable, pour un montant de 6 627,73 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 6 septembre 2023.

D’AFFECTER ces dépenses au fonds de parc et terrain de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3855

ADOPTÉE.

**2023-333 Modification contractuelle – 175784 Canada inc. (Bricon)
Construction d’une nouvelle rue et réfection du boulevard René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-292 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 7 juin 2021 octroyant le contrat de construction d’une nouvelle rue et la réfection du boulevard René-Gaultier à la compagnie 175784 Canada inc. (Bricon) pour un montant de 1 836 827,80 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat principal et n’en change pas la nature;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible au moment de l’octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de modification contractuelle afin d’octroyer une somme additionnelle de 47 827,06 \$ incluant les taxes, à 175784 Canada inc. (Bricon) pour des travaux supplémentaires de pavé-uni dans la zone 1;

D’AFFECTER cette dépense au règlement 908.

Certificat de la trésorière numéro 3842

ADOPTÉE.

2023-334

**Modification contractuelle – Pavage Axion inc.
Resurfaçage du chemin Jean-Paul-Choquet**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-191 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 1er mai 2023 octroyant le contrat de resurfaçage du chemin Jean-Paul-Choquet à la compagnie Pavage Axion inc. pour un montant de 544 159,66 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat principal et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle afin d'octroyer une somme additionnelle de 55 135,94 \$ incluant les taxes, à Pavage Axion inc., pour des interventions majeures sur des zones d'affaissements de la route;

D'AFFECTER cette dépense au fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 3854

ADOPTÉE.

2023-335

Versement des subventions – Embellissement de cours d'écoles – La Source et La Roseraie

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-551 et 2022-027 autorisant le dépôt d'une lettre d'engagement d'investissement de 50 000,00 \$ de la Ville auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) relativement à la mesure d'Embellissement des cours d'école pour le projet 50530 des écoles La Source et La Roseraie;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Varennes à subventionner le projet après l'approbation du MEQ et à la suite des premières pelletées de terre qui ont eu lieu en août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER une somme de 50 000,00 \$ respectivement aux écoles La Source et La Roseraie dans le cadre de la mesure d'embellissement des cours d'école pour le projet 50530.

ADOPTÉE.

2023-336 Aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 – Ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT qu'il est important d'atteindre les prévisions d'achat en volumes québécois tel qu'encouragé par le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT la hausse du prix des livres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER un montant de 10 000,00 \$ de l'aide financière supplémentaire reçue de la part du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025, afin de bonifier le budget 2023 alloué à l'acquisition de livres imprimés et numériques québécois.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2023-337 Entente de droit de passage – lot 6 224 802 – Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C.
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation d'une partie du chemin de la Côte-Bissonnette par Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C., afin de faciliter l'accès à la construction d'un électrolyseur;

CONSIDÉRANT que les modalités d'utilisation du chemin doivent être établies à l'intérieur d'une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature de l'entente de droit de passage sur le lot 6 224 802 avec Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. par monsieur le maire Martin Damphousse, et la greffière adjointe des Service juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2023-338 Entente de droit de passage et excavation – lot 6 224 191 – Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. et Pétromont, société en commandite
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande de passage et d'excavation d'Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. sur le lot 6 224 191 appartenant à Pétromont et destiné à être vendu à la Ville de Varennes au terme d'une entente conclue en 2016;

CONSIDÉRANT que les modalités d'utilisation du droit de passage et d'excavation doivent être établis à l'intérieur d'une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature d'une entente de droit de passage et d'excavation sur le lot 6 224 191 avec Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. et Pétrumont, société en commandite par monsieur le maire Martin Damphousse, et la greffière adjointe des Service juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-339

Appui de la Ville de Varennes – Demande à la CPTAQ – Aliénation du lot 6 224 101 en zone agricole

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation concernant l'aliénation du lot 6 224 101 en zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est de nature agricole;

CONSIDÉRANT que la demanderesse conserverait deux ensembles de lots contigus afin de continuer d'exercer ses activités agricoles sur ces deux lots;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 6 224 101 en zone agricole au cadastre du Québec;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2023-340

Adoption de la Politique-cadre sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Varennes d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

CONSIDÉRANT que l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur son site Internet des règles

encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

CONSIDÉRANT que la présente Politique-cadre a été approuvée par le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 24 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la Politique-cadre sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Varennes;

DE PUBLIER celle-ci sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE.

2023-341 Adoption – Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* vise à corriger les inégalités vécues dans le domaine du travail par les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les personnes autochtones et les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif de contrer la discrimination systémique à l'embauche et en emploi ainsi que favoriser l'accès à l'égalité en emploi, la Ville de Varennes souhaite adopter une politique en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

DE DIFFUSER la Politique à tous les employés de la Ville.

ADOPTÉE.

2023-342 Plan de mise en œuvre 2022 – Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après la MRC) en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre 2022 en matière de sécurité incendie;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2023-343

**Travaux de stabilisation d'urgence
Érosion des berges**

CONSIDÉRANT que les changements climatiques ont d'importantes répercussions, notamment l'augmentation des crues printanières et la réduction constante de la période d'englacement hivernal;

CONSIDÉRANT que ces phénomènes augmentent considérablement les dynamiques d'érosion des rives et que les rives du parc de la Commune subissent une accélération marquée de l'érosion dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que le talus du parc de la Commune a reculé de plus de dix mètres à certains endroits et que la vitesse moyenne de recul du talus est quatre fois plus rapide depuis les cinq dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a mis en place un plan d'action pour contrer l'érosion des rives du parc de la Commune dans le désir de limiter la perte de superficie du parc et d'éviter la perte d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes déposera incessamment un avis de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux de stabilisation;

CONSIDÉRANT que l'érosion présente un risque imminent pour certaines infrastructures dans le parc de la Commune et nécessite des travaux rapides afin de maintenir ces infrastructures dans leur état d'origine;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir avant la prochaine période de crue et les dispositions du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu par à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCRÉTER les travaux d'urgence qui sont nécessaires afin de maintenir les infrastructures, ouvrages, bâtiments ou équipements dans le parc de la Commune dans leur état d'origine.

ADOPTÉE.

2023-344 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2023 aux montants de 237 986,00 \$ au fonds d'administration et 1 047 650,00 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 5 septembre 2023 et joints en annexe de la présente, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2023-345 Mission innovation municipale IVÉO – France
Autorisation de dépenses – 20 au 29 octobre 2023**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Marc-André Savaria est délégué par la Ville de Varennes pour participer à la Mission innovation municipale IVÉO qui se tiendra à La Rochelle et à Nevers, en France;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est membre de l'organisme IVÉO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la participation de monsieur le conseiller Marc-André Savaria à la Mission innovation municipale IVÉO se déroulant du 20 au 29 octobre 2023, à La Rochelle et Nevers, en France.

D'AUTORISER le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements, de repas et d'activités prévues au programme de la Mission innovation municipale 2023 IVÉO.

ADOPTÉE.

**2023-346 Mission diplomatique COP 28 2023
Autorisation de dépenses**

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Martin Dampousse, à titre de président de l'Union des Municipalités du Québec (ci-après l'UMQ) et président du comité des changements climatiques, est délégué par l'UMQ pour participer à la Mission diplomatique de la COP 28 se déroulant à l'Expo City Dubaï, aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des frais d'hébergement, de repas, de déplacement et d'activités, non couverts par l'UMQ pour la participation de monsieur le maire Martin Damphousse à la mission diplomatique COP 28, édition 2023.

ADOPTÉE.

**2023-347 Résolution 2023-240 – Acte de servitude sur les lots 6 146 675 et 6 146 678
Abrogation**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-240 adoptée le 5 juin 2023, autorisant la signature de l'acte de servitude entre le Groupe Lacombe inc., le Syndicat de la copropriété « Les Rives Saint-Charles » et la Ville de Varennes concernant les lots 6 146 675 et 6 146 678;

CONSIDÉRANT qu'à la demande d'une des parties il y a lieu d'abroger cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2023-240 intitulée « Acte de servitude – Groupe Lacombe inc. et le Syndicat de la copropriété « Les Rives Saint-Charles » – Lots 6 146 675 et 6 146 678 – Autorisation de signature ».

ADOPTÉE.

**2023-348 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2023-09 préparé et rédigé par le Service des Ressources humaines en date du 28 août 2023.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information concernant la reconduction du Marché Public au Polydôme;
- Demande d'information concernant l'occupation des locaux à l'Espace des Bâisseurs par les organismes de la Ville;

- Demande de clarification des baux de location pour les organismes à l'Espace des Bâisseurs;
- Demande de précision sur les virages à droite aux feux de circulation sur le territoire;
- Demande d'information concernant le transport lourd sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 41.

Le maire,

*La greffière adjointe des Services
juridiques et greffe,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA